



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 14 DECEMBRE 2015

- Présidence : Monsieur Stéphane Sudan, Syndic
Présences : 88 citoyennes et citoyens, dont 87 actifs ; majorité absolue 44
Scrutateurs : Mesdames Suzanna Sciboz et Alexandra Rime, et Messieurs Michel Conus, Olivier Plancherel et Bruno Pasquier

Monsieur Stéphane Sudan, Syndic, ouvre la séance dont le sujet principal est l'approbation des budgets 2016 du Foyer « La Rose des Vents » et de la Commune de Broc ; il souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

Madame Anette Leuzinger, Secrétaire communale, rédigera le procès-verbal. De plus, en vertu de l'article 2 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, la présente séance sera enregistrée ; l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'Assemblée suivante.

Toutes les personnes présentes peuvent participer comme pouvoir législatif, à l'exception de la Secrétaire communale.

CONVOCAATION - TRACTANDA

Monsieur le Syndic relève que l'Assemblée a été régulièrement convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg n° 49 du 4 décembre 2015, une convocation adressée par un tous ménages et un avis aux piliers publics.

Les tractanda sont les suivants :

1. **Procès-verbal de l'Assemblée du 4 mai 2015** ; ne sera pas lu étant publié dans *LA VIE BROCOISE* n° 03/2014 et sur le site Internet www.broc.ch; il est également à disposition auprès du Secrétariat communal
2. **Promotions civiques**
3. **Budgets 2016 – Rapports de la Commission financière**
 - 3.1. **Foyer « La Rose des Vents »**
 - 3.1.1. **Fonctionnement**
 - 3.2. **Commune de Broc**
 - 3.2.1. **Fonctionnement**
 - 3.2.2. **Investissements**
 - a) **Remplacement du véhicule du Service des eaux - Fr. 35'000**
 - b) **Réalisation d'un giratoire définitif au carrefour des rues du Prieuré, de Montsalvens, Alexandre-Cailler et du Bourg de l'Auge – Fr. 320'000**
4. **Association de communes pour le cycle d'orientation en Gruyère – Modification des statuts - Approbation**
5. **Divers**

La parole n'étant pas demandée et l'ordre du jour ne soulevant aucune question, la séance aura lieu selon les tractanda proposés et acceptés.



1. PROCES-VERBAL

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 5 mai 2014 ne sera pas lu, étant publié dans *LA VIE BROCOISE* n° 03/2015 ; il est en outre à disposition auprès du Secrétariat communal, conformément à l'article 13 RE, et aussi publié sur le site Internet communal, www.broc.ch.

Son contenu ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est soumis au vote de l'Assemblée qui l'approuve, par main levée, à l'unanimité. Des remerciements vont à son auteure, la Secrétaire communale, pour sa rédaction.

2. PROMOTIONS CIVIQUES

Selon une tradition instaurée en 1971, Monsieur le Syndic a le plaisir d'accueillir pour la 44^{ème} fois les nouvelles citoyennes et nouveaux citoyens au sein de cette Assemblée et de marquer ainsi officiellement l'accès à la majorité civique de 26 jeunes Brocois nés en 1997. Parmi ces jeunes gens se trouvent leurs contemporains étrangers qui pourront également s'exprimer sur le plan communal.

Monsieur le Syndic leur adresse quelques mots, au nom de la collectivité :

« Chères nouvelles citoyennes, Chers nouveaux citoyens, vous êtes nés en 1997 et vos parents, outre le fait d'avoir pu admirer votre jolie frimousse, ont vécu également plusieurs événements marquants comme le début du 2^{ème} mandat du président Clinton aux Etats-Unis, la disparition de Lady Diana à Paris ou le décès du célèbre marin à bonnet rouge, Jacques-Yves Cousteau... En 1997, plus près de chez nous, en Suisse et en vrac, la naissance de votre contemporaine Belinda Bencic, joueuse de tennis, la mise en circulation du nouveau billet de Fr. 200.- et le FC Sion, champion suisse pour la 2^{ème} fois... Le CP Berne champion de Suisse de hockey et n'oublions pas la manifestation contre la fermeture de la Brasserie du Cardinal à Fribourg !

Je tiens, Chers jeunes, au nom du Conseil communal et de la population brocoise, à vous adresser nos plus vives félicitations pour cette promotion. Vous avez maintenant atteint l'âge où vous pourrez, avec le droit de vote communal, cantonal et fédéral, exprimer votre avis, vous prononcer personnellement et librement sur des objets soumis au peuple et vous intéresser à la vie politique et aux institutions de votre région. Lorsque l'on parle de droit, il y a souvent des devoirs qui vont de pair. Votre premier devoir de citoyenne et de citoyen sera d'en faire usage. Ne soyez pas passifs, prenez les choses en main, intervenez en votant sur des objets intéressant la collectivité, votre entourage et votre avenir. Soyez donc actifs, sachez tirer votre épingle du jeu, n'abandonnez pas et ne vous découragez pas ; soyez celles et ceux qui construiront et développeront notre pays et notre démocratie et non celles et ceux qui subiront... Bonne chance à vous toutes et tous dans cette grande aventure... ».

Comme indiqué dans l'invitation qui leur est parvenue, le diplôme et le livre « Broc, village de Gruyère » leur seront remis lors de la soirée organisée conjointement avec la Paroisse le 16 janvier 2016.

Monsieur le Syndic invite ensuite les intéressés à se lever à la citation de leur nom, et l'assistance de les applaudir.



3. BUDGETS 2016 : APPROBATION - RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIERE

3.1. FOYER « LA ROSE DES VENTS » - FONCTIONNEMENT

Le Budget 2016 est le résultat d'une politique attentive de la part de la Direction du Foyer et de la Commission de Direction, comme le précise Monsieur le Syndic. Ce Budget a pu être équilibré, en évaluant avec prudence et rigueur aussi bien les charges que les recettes. Cette situation va pouvoir ainsi consolider, pour l'année prochaine, le bon état financier de cet établissement.

Il invite Monsieur William Horner, Conseiller communal en charge des finances, à présenter les détails de ce Budget.

Dans le domaine des **Soins**, la totalité des charges salariales et sociales du personnel soignant, Fr. 2'968'000 pour 2016, est financée par la LAMal et les taxes couvrant les frais d'accompagnement. La diminution de ces charges, comparées notamment au Budget 2015 et aux Comptes 2014, est à mettre en relation avec la variation des degrés de dépendance des résidents qui va se révéler encore moins élevée en 2016. Cette baisse a ainsi entraîné de facto une diminution de dotation.

Pour ce qui est du secteur **Socio-Hôtelier** (surplus de charges de Fr. 82'000), les taxes d'hébergement en 2016 vont correspondre à 15'738 journées facturées à Fr. 103. Le produit de ces taxes, Fr. 1'621'000 en 2016, est au même niveau que celui de 2015 et 2014, le tarif quotidien restant fixé à Fr. 103. Quant à la totalité des salaires, pour un effectif de quelque 13 personnes, on peut constater une stabilisation. L'ensemble des charges progresse légèrement de 2.3 % par rapport à 2014. Cette augmentation, relativement faible, est la résultante d'une variation compensée de divers postes incluant l'accroissement du coût de la rubrique *énergie, eau*; cette rubrique se trouve influencée en 2016 par rapport aux années antérieures, en raison de la mise en réseau du chauffage à distance (environ 2.0 % de l'ensemble des charges en 2016, alors que la relation n'était que de 1.5 % en 2014).

Monsieur Jean-Marie Oberson souhaite savoir à quel pourcentage sont employées les 13 personnes en question; Monsieur Horner répond qu'il s'agit d'équivalent plein temps.

Quant au **Financement** (bénéficiaire en 2016 à hauteur de Fr. 82'000), il sera facturé aux communes, en 2016, Fr. 15.45 par jour et par résident; la somme totale à leur charge pour 2016 sera de Fr. 243'000, dont Fr. 146'000 représentant la part de la Commune de Broc; il est prévu que, sur l'ensemble des résidents, 40 % d'entre eux soient des citoyens de notre Commune. A partir de 2015, le calcul est uniformisé au niveau cantonal; il est basé sur une comptabilité des investissements alors qu'antérieurement, la valeur ECAB servait de référence. Cette approche peut être considérée comme économiquement plus juste, avec une garantie de constance dans la méthode d'évaluation pour les années futures. Au niveau du district, une démarche - à l'état de prémices à l'heure actuelle - est en cours pour mutualiser le financement des foyers. Il est donc trop tôt pour anticiper les incidences sur notre gestion financière.

Les **Résultats résumés** 2016 présentent une situation où les charges du Socio-Hôtelier ont pu être finalement couvertes grâce aux recettes générées par le Financement.

En ce qui concerne les **Chiffres clés**, le 80 % environ des coûts viennent des charges salariales et sociales, proportion relativement identique en comparaison au Budget 2015 et à l'année précédente. En outre, ces charges précitées se montent en 2016 à Fr. 7'839 par mois et par résident. Cette diminution est confirmée dans l'effectif du personnel en 2016, passant de 35.1 Unités Plein Temps (UPT) à fin 2014 à 31.2 UPT prévues en 2016.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur Jacques Pasquier, Président de la Commission financière, fait part du préavis positif de ladite Commission pour ce budget et propose à l'Assemblée de l'accepter.



Soumis au vote, le Budget de fonctionnement 2016 du Foyer « La Rose des Vents », présentant un excédent de revenus de Fr. 100, est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

3.2. COMMUNE DE BROC

3.2.1. FONCTIONNEMENT

Monsieur le Syndic relève que le Budget 2016 se solde par un résultat bénéficiaire prévisionnel de Fr. 185'000. Divers éléments sont à l'origine de cette situation favorable ; en particulier, l'effet positif de la nouvelle Loi scolaire prévoyant une répartition plus propice aux communes des charges des enseignants primaires et secondaires, et une évolution toujours avantageuse de la péréquation financière. Une progression des rentrées fiscales, toutefois estimées avec prudence, est également attendue.

Il invite Monsieur William Horner, Conseiller communal en charge des finances, à présenter les détails de ce Budget.

Le **Tableau général des revenus** (totalisant Fr. 9'607'000 pour 2016) donne un aperçu du volume des mouvements financiers, dont ceux des impôts et taxes à hauteur de 85 % du total des recettes courantes. Il révèle en outre l'importance de l'apport favorable de la péréquation intercommunale, celle-ci s'élevant à Fr. 652'000 en 2016, en augmentation de quelque Fr. 96'000 par rapport à 2014.

Quant au **Tableau général des charges**, celles-ci représentant un montant global pour 2016 de Fr. 9'324'000, il laisse apparaître le poids des charges de structure de l'ordre de 77 % pour 2016 ; elles sont pratiquement au même niveau que les charges effectives de 2014.

Monsieur Jean-Marie Oberson estime qu'il est difficile de se faire une idée des chiffres du Budget 2015 sans avoir pour comparaison les Comptes 2015.

Monsieur Horner lui répond que les Comptes seront finalisés au début 2016 et qu'il est, dès lors, difficile de produire une tendance actuellement ; raison pour laquelle il est fait référence aux Comptes 2014, les derniers effectivement bouclés. La comparaison entre les comptes d'une année à l'autre est présentée lors de l'assemblée annuelle des Comptes. Le Budget joue un rôle éphémère. La comparaison présentée (Budget 2016, Budget 2015 et Comptes 2014) semble suffisante. Il se tient à disposition pour répondre en aparté aux questions précises, puisque toutes les informations sont à disposition.

Monsieur le Syndic ajoute qu'il est plus judicieux de se référer à des Comptes bouclés et rappelle que le comparatif des comptes d'une année à l'autre se fait lors de l'assemblée des comptes, en général au printemps de chaque année.

Pour ce qui est des **Salaires et charges sociales**, soit Fr. 1'499'000 en 2016, elles vont être augmentées de 9 % en 2016 en comparaison avec celles de 2014. Le remplacement du caissier communal et de la préposée du contrôle des habitants - ces deux collaborateurs prenant leur retraite - va nécessiter des mises au courant entraînant des doubles emplois durant approximativement deux mois. En outre, le Conseil a décidé de renforcer le contrôle de la déchetterie et la création d'un poste à temps partiel affecté au respect des conditions de parcage, lorsque l'accès limité aux zones signalées entrera en vigueur, courant 2016.



Une légère hausse des indemnités versées aux conseillers communaux et aux membres des commissions communales a également été budgétisée ; elles qui n'ont pas été revues depuis plusieurs années. Comparées aux mêmes coûts comptabilisés en 2006, soit il y a 10 ans, l'augmentation globale des Salaires et des charges sociales est de 15 %.

En ce qui concerne l'ensemble des **Charges liées**, elles s'élèvent à Fr. 4'741'000 en 2016. Celles-ci régressent de 2% comparées à celles de 2013, absorbant le 92 % du produit de l'impôt direct des personnes physiques. Ainsi, le produit de cet impôt est presque entièrement phagocyté par les charges liées.

Avant d'aborder les Charges liées cantonales dans leur ensemble, il est nécessaire d'apporter quelques éléments explicatifs au sujet de l'Enseignement et de la Formation. Les charges de ce seul secteur, ont évolué favorablement pour toutes les communes du canton, et cela suite à l'entrée en vigueur à partir du 1^e janvier 2016 de la nouvelle Loi scolaire. Dès l'année prochaine, les salaires et charges sociales des enseignants primaires et secondaires sont partagées à parts égales entre le canton et les communes. Ainsi, en comparant 2016 et 2014, le coût du secteur primaire diminue de 22,4 % et pour le secondaire, la subvention passant de 70 % à 50 %, ledit coût augmente de 20,2 %. L'effet cumulé engendre une diminution nette de 7,2 %. En ajoutant - à titre indicatif - les coûts de fonctionnement et d'entretien des bâtiments brocois, les charges diminuent de 3,9 % comparées à 2014 ; le total représentant ainsi pour 2016 le 30 % des dépenses globales.

Finalement, les **Charges liées cantonales** se montent à Fr. 2'587'000 en 2016. La diminution est de l'ordre de Fr. 190'000 en référence à 2014, diminution de 6,7 % (provenant pour une grande part des explications données précédemment dans la rubrique *Enseignement et Formation*). La subvention payée aux TPF va s'élever à Fr. 120'000, celle-ci n'était que de Fr. 34'000 il y a 10 ans.

Contrairement aux précédentes, les **Charges liées des Associations de communes** progressent. Le coût du CO augmente de 20,2 % dans la comparaison 2016/2014. La contribution brocoise au Réseau Santé et Social de la Gruyère croît également, de quelque 13 % pour la même période. Dans leur totalité, soit Fr. 1'850'000, ces charges liées accusent une hausse d'environ 10 %.

Concernant l'évolution des **Charges diverses « engagées »**, Fr. 304'000 en 2016, la diminution prévue en comparant 2016 et 2014 vient pour l'essentiel d'un remboursement ponctuel en 2014 de la subvention aux bénéficiaires concernant les abris de protection civile. Ce remboursement se trouve être finalement compensé par la réserve correspondante.

Dès 2014, les charges et produits d'exploitation de la **Piscine** sont pris en compte par l'Association *Sports en Gruyère*, en vue d'une répartition globale entre toutes les communes du district. Le coût brut d'exploitation 2016 va s'élever à Fr. 169'000. La répartition de celui-ci, dans le cadre de cette Association, fait que la perte finale à charge de Broc sera de l'ordre de Fr. 111'000.

Pour ce qui est du coût de l'**Edilité**, Fr. 735'000 en 2016, il évolue par rapport à 2014 principalement en raison de l'acquisition d'un complément d'équipement destiné à faucher les talus, d'une somme budgétisée pour la réfection des trottoirs au centre du village, ainsi que de l'installation de la dernière étape de l'éclairage public à Broc-Fabrique.

En matière d'**Approvisionnement en eau**, la réserve va pouvoir s'accroître de Fr. 17'000 et s'élever à Fr. 380'000, en fin d'année prochaine.

Il en est de même en ce qui concerne l'**Epuration des eaux**, le résultat bénéficiaire prévu en 2016, Fr. 75'000, portera la réserve en fin d'année à Fr. 727'000.

La **Gestion des déchets** 2016 va enregistrer une perte de Fr. 46'000, soit 16 % des charges (Fr. 288'000), dans les mêmes proportions que les années précédentes. L'accroissement de la population devrait générer une augmentation des taxes difficilement estimable à l'heure actuelle.



L'exploitation des **Forêts** accusera une perte de Fr. 75'000. Le résultat de ce domaine est toujours conditionné par les subventions qui dépendent de l'ampleur de travaux non programmables longtemps à l'avance.

Concernant les impôts, la dernière statistique du canton se rapportant au produit par habitant, de l'impôt 2013 des personnes physiques (revenu et fortune), est malheureusement révélatrice du tissu fiscal, cela en comparaison avec les autres communes de la Gruyère de plus de 1'000 habitants. Broc occupe, dans l'ordre décroissant, le 13^{ème} rang sur 15 communes. Le produit est par exemple à hauteur de quelque 70 % de celui de Bulle et à environ 80 % de la moyenne gruérienne. L'ensemble du produit fiscal pour 2016 a donc été calculé avec prudence, sur la base des éléments à disposition. Ainsi, le produit net global pour 2016 a été évalué à Fr. 6'876'000. La comparaison avec 2014 doit considérer, pour ce qui est des personnes physiques, une somme de quelque Fr. 360'000 créditée en 2014, alors qu'elle se rapportait à des impôts antérieurs. Quant aux personnes morales, l'impôt payé par Nestlé en 2014 reposait sur des bénéfices en relation avec des ventes de participations, bénéfices non récurrents. Au sujet des impôts conjoncturels, éléments en relation directe avec des transactions immobilières, leur évaluation reste aléatoire étant donné le caractère pythonnise des opérations pouvant se dérouler l'année prochaine.

La **Charge financière totale** pour 2016 se monte à Fr. 855'000, en diminution globalement de quelque Fr. 100'000 par rapport à 2014. Le bon état de la trésorerie diminue la dépendance en matière de crédit. Par contre, l'augmentation des investissements se traduit de facto par un accroissement des amortissements. En 2014, étant donné la bonne tenue des comptes, un amortissement extraordinaire non budgétisé en 2016 a été comptabilisé.

Le résultat financier du **Patrimoine**, excédent de charges de Fr. 6'000, n'appelle pas de commentaires particuliers.

L'état récapitulatif de l'ensemble des **Résultats** révèle que les revenus réguliers 2016 vont diminuer de 5 % par rapport à 2014 et les charges régulières augmenter de 7 % pour la même période.

Monsieur le Syndic ouvre la discussion.

En réponse à la demande de Madame Myriam Scherly, concernant la participation de l'Association Sports en Gruyère au niveau du coût de la piscine, Monsieur le Syndic lui confirme que toutes les communes gruériennes participent, à travers cette Association, aux coûts des infrastructures existantes, dont la piscine communale de Broc. La création de cette entente intercommunale est donc favorable à Broc car la piscine présente un coût annuel non négligeable en raison notamment des installations vieillissantes, de l'entretien courant et du personnel supplémentaire à prévoir autour des bassins vis-à-vis de la situation de l'époque où un gardien suffisait pour surveiller les bassins, etc.

Monsieur Jacques Pasquier, Président de la Commission financière, fait part du préavis positif de ladite Commission pour ce Budget et propose à l'Assemblée de l'accepter.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, le Budget de fonctionnement 2015 de la Commune de Broc, avec un excédent de revenus de Fr. 185'000, est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.



3.2.2. INVESTISSEMENTS

A) REMPLACEMENT DU VEHICULE DU SERVICE DES EAUX – FR. 35'000

Pour la présentation de cet objet, Monsieur le Syndic passe directement la parole à Monsieur Alain Jan, Conseiller communal en charge des eaux.

L'actuel fourgon en service depuis 2004, soit bientôt 12 ans avec 75'000 km à son compteur, doit être remplacé. Des offres pour un nouveau véhicule ont été demandées auprès de divers concessionnaires. A la réception de celles-ci, il a été constaté que l'achat d'un nouveau véhicule représente un budget global d'environ Fr. 35'000, équipement intérieur et plancher de travail compris. La valeur de reprise est peu élevée, le véhicule étant prévu pour l'exportation. Cet investissement sera porté à la charge du chapitre 70 « Approvisionnement en eau » et du chapitre 71 « Protection des eaux », à parts égales.

Au terme de ces explications, Monsieur William Horner, Responsable des finances, précise les éléments financiers occasionnés par cette dépense de Fr. 35'000, engendrant une charge annuelle de Fr. 6'300.-.

Monsieur Jacques Pasquier, Président de la Commission financière, fait part du préavis positif de ladite Commission pour cet investissement et propose à l'Assemblée de l'accepter.

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, cet investissement de Fr. 35'000 pour le remplacement du véhicule du Service des eaux est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

3.2.2. INVESTISSEMENTS

B) REALISATION D'UN GIRATOIRE DEFINITIF (AU CARREFOUR DES RUES DU PRIEURE, DE MONTSALVENS, ALEXANDRE-CAILLER ET DU BOURG DE L'AUGE)

Pour la présentation de cet objet, Monsieur le Syndic passe directement la parole à Monsieur Yan Schorderet, Conseiller communal en charge des routes communales.

Dans le cadre du réaménagement de la traversée de la localité de Broc (projet VALTRALOC), le Conseil communal a mandaté le bureau RWB Fribourg SA, en collaboration avec le bureau Citec Ingénieurs-Conseils SA, afin d'étudier le futur de ce carrefour. Ce carrefour ne présentait pas de réel problème en termes de capacité (saturation); en revanche, de sérieuses difficultés étaient relevées au niveau de son fonctionnement et de sa compréhension. Aux heures de pointe, il était notamment très difficile de s'insérer en tourne-à-gauche sur la route cantonale, depuis la Rue Alexandre-Cailler ou, pire encore, depuis la Rue du Bourg de l'Auge pour se diriger vers de Charmey. Cette situation chaotique générait auprès des usagers des comportements inadaptés (passages forcés), sources d'insécurité. Le Conseil communal souhaitait qu'une solution puisse être trouvée, afin d'une part de clarifier la gestion de ce carrefour et d'améliorer le confort des usagers et, d'autre part, de réduire les vitesses au centre de la localité. Les principaux objectifs attendus par le réaménagement du carrefour étaient les suivants : augmenter la sécurité et le confort de tous les usagers (motorisés, deux-roues, piétons), diminuer la vitesse du trafic motorisé au centre de la localité, clarifier le fonctionnement du carrefour et revaloriser le centre du village.



La phase de test du projet, exigé par le Service cantonal des ponts et chaussées (SPC), devait permettre d'apprécier d'une part l'efficacité de ce nouvel aménagement et définir au mieux sa géométrie. L'objectif étant, en cas de résultat concluant de l'essai, la mise à l'enquête publique de l'aménagement du giratoire en vue d'une réalisation définitive. Avant le test in situ, il avait déjà été déterminé que l'aménagement définitif devrait tenir compte d'éléments supplémentaires suivants, en fonction des résultats de l'essai, à savoir : des mesures spécifiques de modération du trafic (par des rétrécissements de voies de circulation, bordures définitives pouvant supporter le choc d'un véhicule, pastilles centrale en béton armé et incitant les véhicules à ne pas franchir (hauteur de 4cm), îlots en béton armé), des éléments destinés à renforcer la sécurité en général et particulièrement de celle des usagers les plus vulnérables, soit les piétons et deux-roues (trottoir élargi sur la Rue Alexandre Cailler par exemple), l'adaptation de la signalisation verticale et horizontale (remise à jour en 2014-2015), la gestion des eaux de surface de la route cantonale et des routes adjacentes (ajout de grilles de route pour une meilleure évacuation des eaux météoriques), le choix définitif des matériaux à envisager pour les différents revêtements de surface, voies de circulation, îlot franchissable, etc. (à noter que selon les essais et rapport du laboratoire IMP sur la chaussée actuelle, et pour la classe de trafic de cet axe routier, nous devons intervenir sur les couches en enrobé bitumineux de la chaussée ; travaux préconisés : fraisage sur ép. 50 à 60 mm et pose de 2 couches de revêtement (couche finale améliorée en fonction des contraintes des poids lourds dans un giratoire). En effet, l'épaisseur actuelle de l'enrobé ne permet pas de reprendre la charge de trafic de manière optimale (conséquence : orniérage)), l'éclairage public assaini avec système LED et mâts de dernière génération (h = 8.00m) exécutés à l'endroit des passages piétons, l'assainissement et passages de nouvelles conduites souterraines (CAD, Groupe E, etc.) et, d'une manière générale, l'intégration du giratoire avec les nouveaux aménagements du centre du village (éléments en granit).

Les étapes du projet sont les suivantes :

- Phase de démarrage en 2012 par une discussion avec le SPC de l'implantation du giratoire, à l'occasion d'une séance présentant le concept général de la traversée de la localité (VALTRALOC) ; puis en 2013 : la décision de l'octroi d'une enveloppe pour mener à bien le projet, le mandat confié à l'entreprise RWB Fribourg SA et la demande d'un giratoire provisoire auprès du SPC (Fr. 4'050).
- Phase de test du projet en 2014 par la Décision du SPC : mise en place du giratoire provisoire, la mise en place des mesures dans le courant du printemps et le contrôle de la mesure (le tout pour Fr. 23'465) ; puis en 2015 : la demande de prolongation des mesures formulées auprès du SPC, la prolongation accordée par le SPC (Fr. 2'940) et la demande du financement pour la réalisation définitive du giratoire à l'Assemblée communale du 14.12.2015.
- Phase finale du projet en 2016 avec la demande formelle à adresser au SPC et la réalisation des mesures définitives.

La réalisation de ce giratoire définitif coûtera Fr. 410'000 auxquels il faut ajouter Fr. 90'000 pour la participation cantonale (couche de roulement), soit au total Fr. 320'000.

Au terme de ces explications, Monsieur William Horner, Conseiller communal en charge des finances, précise les éléments financiers occasionnés par cette dépense, engendrant une charge annuelle de Fr. 22'400.

Monsieur Jacques Pasquier, Président de la Commission financière, fait part du préavis positif de ladite Commission pour cet investissement et propose à l'Assemblée de l'accepter, avant d'ouvrir la discussion.



Monsieur Hubert Périsset s'étonne qu'aucun photomontage, comportant le projet final, ne soit présenté et s'inquiète des manœuvres des bus sur le rond-point, évoquant la situation de celui de Riaz, l'ouvrage ayant dû être entièrement refait ; il se pose également la question de savoir, en pareil cas, qui prendrait en charge les frais y relatifs. Il s'interroge également sur le montant de l'investissement qui est élevé : que reproche-t-on au giratoire actuel ?

Monsieur Yan Schorderet lui répond que le projet final ne sera pas très différent du giratoire en test actuellement ; par exemple, la pastille (aujourd'hui simplement marquée au sol) du centre sera surélevée de 40 mm, en béton armé, mais franchissable. La mise en place des mesures définitives à caractère durable représente effectivement un coût non négligeable qui englobe la totalité des travaux à réaliser. Ce giratoire fait partie du concept VALTRALOC ; en outre, le canton a prévu de poser du bitume phono-absorbant sur la route cantonale à travers Broc d'ici 2018.

Monsieur Christian Bron demande quelle sera la manière de procéder si l'Assemblée refuse l'investissement.

Monsieur le Syndic lui confirme qu'au terme de la période de test d'une année, qui a déjà été prolongée d'une année de plus, les mesures définitives doivent être mises en place, sans quoi la situation initiale, qui ne donnait pas satisfaction, devra être rétablie. La première étude qui avait été réalisée pour régler la mise en place de ce carrefour présentait un giratoire à un coût de 1.5 millions de francs avec un ouvrage à réaliser sur le *jardin anglais* (panorama de Broc). Cette variante paraissait au Conseil communal hors de prix et le dossier a été réétudié pour déboucher sur la variante présentée, et donc moins onéreuse mais toujours relativement coûteuse du point de vue de l'Exécutif. De nombreuses séances ont eu lieu avec le SPC et suite au dossier riazois, il demeure très prudent ; raison pour laquelle il a fallu, notamment, tester la mesure durant une année.

Répondant à des questions de Monsieur Bernard Raboud, Monsieur Yan Schorderet confirme que l'accès au quartier Bellevue ne sera pas modifié par rapport à la situation actuelle, car en venant depuis Bulle, il faut emprunter le rond-point pour revenir en arrière et s'engager dans le quartier. Pour éviter les accumulations d'eau qui se forment au pied des gendarmes couchés, à l'abord des passages pour piétons avant le rond-point, des grilles supplémentaires seront prévues. La plateforme devant l'habitation de la famille Gougler (Rue Alexandre-Cailler 1) sera supprimée. Les trottoirs à la Rue Alexandre-Cailler seront élargis et les bordures produites en éléments durs et définitifs (actuellement il s'agit de godets provisoires et relativement facilement déplaçables). Les places de parc prévues devant la Gendarmerie resteront *idem*. Le projet final sera soumis à l'enquête en mai 2016. La signalisation, qui a récemment été mise à jour, sera maintenue.

Monsieur Hubert Périsset s'inquiète de l'élargissement des trottoirs vis-à-vis des camions qui devront peut-être rouler dessus et Monsieur Yan Schorderet confirme que cela ne sera pas le cas.

Monsieur Jean-Marie Oberson s'étonne qu'il n'y ait pas de *gendarme couché* en place pour les véhicules circulant depuis Charmey, à l'abord du giratoire, car leur vitesse est élevée.

Monsieur Yan Schorderet relève que les solutions pour y remédier seront le rétrécissement de la chaussée et un marquage au sol. La mise en place de *gendarme couché* est délicate car il faut tenir compte du bruit engendré par un tel ouvrage, qui n'est d'ailleurs pas accepté par le SPC.

Monsieur Dominique Mossu aimerait savoir si le passage à piétons surélevé, côté Bulle, demeurera et Monsieur Yan Schorderet lui confirme que le giratoire et ses abords ne comportera pas de plateformes ou *gendarmes couchés*, dans le projet final.

Monsieur Nicolas Sudan demande qu'elle est la garantie que la traversée de Broc ne soit pas affectée à une zone à 30 km/h dans le futur, comme c'est le cas à La Tour-de-Trême.

Monsieur le Syndic relève que la route en question, à Broc, est cantonale ce qui diffère d'avec La Tour-de-Trême, puisque c'est un tronçon communal.



Il ajoute que ce rond-point répond aux besoins de l'endroit ; traiter avec les services de l'Etat n'est pas chose aisée, sans tenir compte des rigueurs administratives. Le Conseil communal a tenté de prévoir la meilleure solution pour régler les diverses problématiques de ce secteur, solution d'ailleurs approuvée par des professionnels au niveau technique.

Monsieur Damien Tomasini s'inquiète du passage pour piétons côté Bulle qui ne bénéficie pas de patrouilleurs scolaires adultes et en fonction des immeubles en construction aux Chenevières et à la Côte Sud, la fréquentation par les enfants ne diminuera pas, au contraire.

Monsieur Yan Schorderet relève que les mesures prévues seront notamment le rétrécissement des voies de circulation ; les usagers de la route devront s'arrêter car les piétons sont prioritaires.

Monsieur le Syndic est d'avis que tous les passages pour piétons sont dangereux. La Police cantonale n'accepte plus que certains passages ne soient pas surveillés par des patrouilleurs adultes. Il est difficile de trouver des personnes bénévoles qui viennent surveiller les passages pour piétons à l'heure de la fréquentation des écoliers. Et c'est d'ailleurs aux conducteurs de respecter les passages pour piétons.

En réponse à une question de Monsieur Bernard Raboud, Monsieur le Syndic lui confirme que les passages pour piétons actuels seront maintenus dans le projet final. Et concernant les luminaires, les lampadaires serviront à éclairer les passages pour piétons et seront disposés de manière optimale.

Madame Nelly Repond estime que le bruit de la circulation est infernal à travers le village. Dans certaines autres localités, un bitume anti-bruit a été posé. Qu'en est-il pour Broc ?

Monsieur le Syndic la renseigne dans le sens où c'est un projet du canton, d'ici 2018, de poser un bitume phono-absorbant sur la route cantonale à travers Broc.

Répondant à une intervention de Madame Danielle Niederhauser, Monsieur le Syndic lui confirme que les routes communales (y compris la Rue Nestlé) ne sont pas oubliées au niveau de l'effet du bruit, puisqu'une étude a été commandée pour faire un état de la situation. Pour ce qui est de Broc-Fabrique, le projet du RER actuellement en cours d'élaboration conditionne l'étude de circulation prévue dans ce secteur.

Messieurs Jean-Marie Oberson et Dominique Mossu demandent si le Conseil communal a prévu d'étudier la difficulté du trafic au niveau du carrefour de la route des Marches, en fonction notamment, de la construction des immeubles aux Chenevières et à la Côte Sud qui va engendré davantage de trafic.

Monsieur le Syndic lui répond que le résultat de l'étude récemment commandée pour ce carrefour fait la part belle à la solution du giratoire.

Monsieur Damien Tomasini souhaite savoir dans quel délai sera réalisé ce rond-point et Monsieur le Syndic lui rétorque que la réalisation de celui devant l'Hôtel de Ville prime et que sa réalisation sera traitée en corrélation avec la construction des immeubles aux Chenevières et à la Côte Sud, ainsi que le projet du bâtiment polyvalent (halle de gymnastique double) qui s'envisage à proximité de la piscine.

En réponse à l'interrogation de Monsieur Christian Bron, Monsieur le Syndic précise que le retour à l'état initial du carrefour de l'Hôtel de Ville serait faire machine arrière pour une situation qui pose problème depuis plus de 15 ans. Il serait regrettable de renoncer à cet investissement, présentant une charge annuelle de quelque CH 20'000/an.

Monsieur Yan Schorderet répond à la question de Monsieur Bernard Raboud en l'assurant que la pastille centrale du giratoire sera franchissable (40 mm de hauteur). Monsieur le Syndic ajoute qu'elle devrait réduire la vitesse des usagers de la route débouchant depuis Charmey.

Monsieur Damien Clément revient sur la question du carrefour des Marches et demande si la variante des feux a été examinée.



Monsieur le Syndic lui confirme que la variante des feux a été examinée mais que la meilleure solution est un giratoire. Les différentes études concernant les carrefours appelés à être modifiés seront présentées à l'assemblée communale avec leur financement.

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, cet investissement de Fr. 320'000 pour la réalisation d'un giratoire définitif (au carrefour des rues du Prieuré, de Montsalvens, Alexandre-Cailler et du Bourg de l'Auge) est accepté par l'Assemblée à main levée avec deux avis contraires.

4. ASSOCIATION DE COMMUNES POUR LE CYCLE D'ORIENTATION EN GRUYERE – MODIFICATION DES STATUTS - APPROBATION

Pour la présentation de cet objet, Monsieur le Syndic passe directement la parole à Monsieur Stéphane Philipona, Conseiller communal en charge des écoles.

En 2000, l'assemblée des délégués et les communes de la Gruyère ont approuvé les nouveaux statuts de l'Association. C'est ainsi que l'article 26 a été modifié afin de couvrir les frais liés à la réalisation du CO de La Tour-de-Trême. La limite d'endettement a alors passé de Fr. 5'000'000 à Fr. 55'000'000. Au 31 décembre 2013, la dette des communes de la Gruyère s'élevait à Fr. 50'000'000, soit Fr. 32'000'00 pour le CO de La Tour-de-Trême et Fr. 18'000'000 pour les transformations du CO de Bulle. La réalisation du bâtiment de Riaz va initier une dépense brute totale de Fr. 81'000'000. Les subventions cantonales ont été calculées provisoirement à Fr. 13'000'000. La dette nette va donc s'élever à Fr. 68'000'000 environ. C'est ainsi que la limite d'endettement doit être augmentée et fixée à Fr. 120'000'000 dans les statuts.

L'alinéa 1 de l'article 26 des statuts prévoit actuellement ce qui suit : pour les dépenses d'investissement, la limite maximale d'endettement net est fixée à Fr. 55'000'000 ; sont concernées la construction du CO de la Tour-de-Trême et les transformations du CO de Bulle liées à la décentralisation. La nouveauté réside dans le texte suivant : pour les dépenses d'investissement, la limite maximale d'endettement net est fixée à Fr. 120'000'000 ; sont concernées la construction du CO de la Tour-de-Trême, les transformations du CO de Bulle liées à la décentralisation ainsi que la construction du CO de Riaz.

Les alinéas 2 à 4 ne subissent pas de modifications : L'endettement net, après approbation du décompte final, sera amorti conformément à la Loi sur les communes. Afin de préfinancer la part des subventions et des autres participations, l'Association peut contracter un emprunt en compte de construction dont la limite maximale est fixée à Fr. 21'000'000. Cet emprunt sera amorti au fur et à mesure du versement des subventions et des autres participations. Pour les dépenses de fonctionnement, la limite maximale d'endettement général est fixée à Fr. 5'000'000.

L'assemblée des délégués a approuvé cette modification de l'article 26 des statuts dans sa séance du 28 août 2014. Le comité d'école demande que chaque commune ratifie également cette modification par les assemblées communales et conseils généraux.

La parole n'étant pas demandée, soumise au vote, cette modification des statuts de l'Association de communes pour le cycle d'orientation en Gruyère est acceptée par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.



5. DIVERS

CHANGEMENTS AU SEIN DE LA COMMUNE

Monsieur le Syndic évoque quelques changements intervenus au niveau du personnel communal durant l'année 2015. Dans les départs, il relève celui de Madame Léane Barras, de Charmey, qui a obtenu avec succès son CFC d'employée de commerce en juillet. Dans les arrivées, il relève celui de Monsieur Rinor Hoxha, de Vuadens, qui a débuté son apprentissage d'employé de commerce, auprès de notre Administration en août 2015. Mais également Madame Fanny Magnin, collaboratrice administrative, et de Madame Valérie Golliard, curatrice, qui sont venues renforcer l'équipe du Service des curatelles Haute-Gruyère, dont le bureau est installé dans les locaux du bâtiment du Bureau communal.

ABONNEMENTS CFF

Comme les années précédentes, Monsieur le Syndic relève que la Commune associée à la Paroisse, met à disposition de la collectivité deux abonnements de transports CFF au prix de Fr. 40 chacun. Le succès de ces billets n'est plus à démontrer et c'est tout naturellement que ce service est renouvelé. Leur disponibilité est consultable sur notre site Internet www.broc.ch. Durant la fermeture des bureaux, en cette fin d'année, les abonnements seront en vente auprès de l'Administration communale de Riaz.

FERMETURE DES BUREAUX ET CHANTIERS COMMUNAUX DURANT LES FETES DE FIN D'ANNEE 2015

Monsieur le Syndic annonce la fermeture des bureaux et des chantiers communaux, durant les fêtes de fin d'année. Celle-ci aura lieu du lundi 21 décembre 2015 au dimanche 3 janvier 2016 ; la reprise étant fixée au lundi 4 janvier 2016.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES ET DECHETTERIE

Etant donné le calendrier de fin d'année, Monsieur le Syndic précise que le ramassage des ordures ménagères aura lieu les jeudis 24 et 31 décembre 2015, en lieu et place du vendredi. La déchetterie sera ouverte selon l'horaire habituel, c'est-à-dire les mercredis et samedis.

BOIS DE FEU EN VENTE

Le service de forêts est en mesure de fournir en bois de feu coupé prêt à l'emploi à des prix concurrentiels, relève Monsieur le Syndic. En cas d'intérêt, s'adresser au Forestier communal ou au Secrétariat communal.

AVIS COMMUNAUX DANS LA VIE BROCOISE

Monsieur le Syndic annonce que dès 2016, les avis communaux - à l'exception des convocations à l'assemblée communale, seront exclusivement insérés dans La Vie Brocoise qui va revêtir une nouvelle forme dès 2016. Ceci réduira le nombre de tous ménages adressés habituellement à la population.

COMMISSION SCOLAIRE

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire, Monsieur le Syndic précise que les commissions scolaires ont été dissoutes au 1^{er} août 2015. Les tâches ont été reportées dans les activités du Responsable d'établissement dont doit bénéficier chaque établissement scolaire ; pour le cercle scolaire Broc-Botterens, il s'agit de Monsieur Denis Rime, enseignant, qu'il remercie, au nom des Autorités et de la collectivité, ainsi que la Présidente de la Commission scolaire, Madame Isabelle Sudan, et les membres, de leur engagement en faveur des enfants.



COMMISSION FINANCIÈRE

Monsieur le Syndic informe que dans le courant du mois d'avril 2015, Monsieur Stéphane Bugnard a donné sa démission de la Commission financière, en raison de son déménagement à Châtel-sur-Montsalvens. Etant dans la dernière année de la législature 2011/2016, il a été décidé de ne pas le remplacer, les dispositions légales le permettant également. Au nom de l'Autorité communale, Monsieur le Syndic remercie Monsieur Bugnard de s'être mis à disposition de la collectivité durant ces années.

MODIFICATION DE LA RÉVISION DU PAL

Monsieur Jacques Genoud, Conseiller communal, relève que la révision du *Plan d'aménagement local*, mise à l'enquête publique en 2011, a été approuvée par la Direction cantonale de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) le 18 décembre 2013. Lors de cette approbation, divers points n'ont pas été acceptés et ont dû être adaptés. Les modifications y relatives sont actuellement mises à l'enquête publique ; elles portent sur le *Plan d'affectation des zones*, ainsi que sur le *Règlement communal d'urbanisme* (notamment : l'introduction d'un périmètre obligatoire de raccordement au chauffage à distance, le report complémentaire de certains sites pollués sur le plan d'affectation des zones, la délimitation et l'affectation de certaines zones à bâtir (par exemple secteur de Forcel, secteur Broc-Fabrique, STEP, ainsi que diverses adaptations ponctuelles), etc.). Le *Plan directeur* a subi également quelques retouches ; il est à disposition à titre de consultation. Les documents sont publiés sur le site Internet communal www.broc.ch et peuvent être consultés auprès du Secrétariat communal et de la Préfecture de la Gruyère jusqu'au 10 janvier 2016 ; les éventuelles oppositions ou remarques doivent être formulées par écrit à l'attention du Conseil communal, dans ce délai.

LABEL CITÉ DE L'ÉNERGIE - BROC, UN AVENIR POUR TOUS

En marge de la révision du *Plan d'aménagement local*, Monsieur Jacques Genoud, Conseiller communal, relève que l'Exécutif a décidé, en 2007 déjà, d'adhérer à l'Association « Cité de l'énergie », mise sur pied par la Confédération, afin d'établir notamment le *Plan communal des énergies*. Il a pu trouver, par cette démarche, un appui et des conseils précieux dans les réflexions liées au domaine de l'énergie par le biais notamment d'un consultant mis à disposition par cette Association pour toutes nos réflexions dans les divers domaines suivants : l'aménagement du territoire et les constructions, les bâtiments et équipements communaux, l'approvisionnement et la dépollution, la mobilité, l'organisation interne, la coordination et la communication. Ces diverses réflexions ont débouché déjà sur des réalisations concrètes pour la commune, telles que la mise en place d'un chauffage à distance, le remplacement de l'éclairage public, la réalisation des zones 30, l'étude de la traversée de la localité, etc. Dans le courant de l'année passée, le consultant « Cité de l'énergie » a proposé de tenter d'obtenir le label « Cité de l'énergie ». Cette démarche a consisté à réaliser un audit - par un expert désigné par cette Association - des diverses actions entreprises par la commune jusqu'à ce jour dans les différents domaines précités, sur la base d'un catalogue de mesures « Cité de l'énergie » qui évalue le potentiel « énergétique » de la commune auditée. Si une commune atteint le 50% de son potentiel, elle peut prétendre à l'obtention du label « Cité de l'Énergie », ce qui fut le cas de Broc et le Conseil communal a reçu ce label au mois de septembre dernier à Berne. Il ne s'agit là que d'une première étape qui a été franchie. Des objectifs à atteindre devront être fixés en matière d'économie d'énergie, dans les différents domaines mentionnés, et le maintien du label obtenu sera sujet à une vérification régulière de la réalisation de ces objectifs. Le Conseil communal espère ainsi contribuer à son modeste niveau, à la préservation des ressources de la planète pour les générations futures, démarche d'actualité s'il en est.



PROJET D'UN BÂTIMENT COMMUNAL POLYVALENT (HALLE(S) DE GYMNASTIQUE)

Monsieur le Syndic relève que le travail de la commission mise sur pied en 2014, afin de plancher sur le sujet au sein du Conseil communal, a bien avancé. Le bureau d'architecte mandaté pour l'implantation de ce bâtiment a rendu son rapport et l'endroit qui s'en est assez nettement dégagé est le terrain jouxtant le parking de la piscine, propriété de la commune et en zone d'intérêt général. Ce dossier doit maintenant être mis en lien avec les réflexions en cours sur l'avenir de la piscine communale dont les infrastructures doivent être renouvelées (bâtiment, filtration, etc.). L'Assemblée sera tenue informée de l'avancement du projet lors d'une prochaine occasion (assemblée ordinaire ou extraordinaire).

Monsieur Dominique Mossu demande si dans le cadre du projet il pourrait être envisagé de réaliser un parking à la place de la halle de gymnastique actuelle, à la Rue du Tir.

Monsieur le Syndic lui répond que ce bâtiment est protégé et qu'il ne peut donc pas être démoli ou modifié sans autre (par exemple : escalier protégé). Il sera affecté à d'autres activités. Concernant le stationnement dans le secteur, un projet de mise en valeur de l'actuel parking provisoire en gravier gras du Biffé est en cours, présentant différentes options. Ce dossier est aussi conditionné par le projet du RER (70 millions de francs) qui devrait voir le jour d'ici à 2020 (intervention sur la gare de Broc, notamment).

TAXE FÉDÉRALE SUR LES MICROPOLLUANTS

Monsieur Alain Jan, Conseiller communal, relève que les dispositions fédérales sur les mesures de réduction des « composés traces organiques des eaux usées », appelés plus communément micropolluants, et leur financement vont entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2016. C'est en 2014 que le Parlement fédéral a approuvé la modification de la loi sur la protection des eaux. Cette loi instaure un financement national pour l'équipement d'une centaine de stations d'épuration sur les environ 700 stations d'épuration (STEP) qui existent actuellement en Suisse, avec la mise en place d'une étape supplémentaire de traitement pour éliminer les micropolluants dans les eaux usées.

L'objectif est de diminuer de moitié la présence des micropolluants dans les eaux des cours d'eau et des lacs. Il faut savoir que si en Gruyère, la population a la chance de boire de l'eau de nappes phréatiques de montagne, en aval, de l'eau potable est parfois pompée dans les lacs où se retrouvent les micropolluants produits par à l'utilisation des engrais et des pesticides dans l'agriculture, mais également les micropolluants concentrés dans les eaux rejetées par les STEP. Les micropolluants retrouvés dans les STEP proviennent notamment des médicaments, des pilules contraceptives, des eaux industrielles. Les bassins de biologie des STEP actuelles ne traitent que les micropolluants faciles à éliminer, mais laissent passer la majorité de ces molécules. Ces micropolluants étant considérés comme néfastes pour la santé, pouvant aller jusqu'à des modifications génétiques, il est nécessaire d'en éliminer un maximum. C'est pourquoi la Confédération a décidé que les grandes STEP du pays devaient être équipées d'ici 2035 d'installations spéciales pour le traitement des micropolluants.

La STEP de Broc ne fait pas partie de ces grandes STEP, mais par contre pour financer ces installations, la Confédération versera une subvention de 75% du coût de construction. Pour alimenter ce fonds, elle va facturer à toutes les STEP, à partir du 1^{er} janvier 2016, un montant annuel de Fr. 9/habitant réellement raccordé à la STEP. Ces montants seront introduits dans les frais de fonctionnement des STEP et en conséquence refacturés aux communes via les clés de répartition.

Pour Broc, cela signifie que cette nouvelle taxe va générer une dépense supplémentaire des frais de fonctionnement du compte épuration d'environ 2'500 habitants fois Fr. 9, soit environ Fr. 22'500 par année.

Le Règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux, entré en vigueur en janvier 2013, n'incluait forcément pas cette nouvelle taxe. Dès lors pour compenser cette charge supplémentaire, tel que préconisé par la Confédération et le Service de l'environnement du canton de Fribourg, cette charge supplémentaire sera compensée en augmentant proportionnellement la taxe prélevée auprès du consommateur raccordé.



La taxe d'exploitation qui est aujourd'hui de Fr. 1.70/m³ d'eau consommée, passera à Fr. 1.85, dès le 1^{er} janvier 2016, soit une augmentation d'environ 9%. Pour mémoire, le Règlement en la matière, à son article 36 alinéa 3, autorise le Conseil communal à adapter cette taxe jusqu'à un maximum de Fr. 3/m³, sans l'aval de l'Assemblée. La consommation annuelle d'eau étant de l'ordre de 150'000 m³, les 15 cts d'augmentation de la taxe généreront une recette supplémentaire d'environ Fr. 22'500, somme qui couvrira ainsi cette nouvelle taxe fédérale. Cette augmentation représente environ Fr. 22.50 par année et par ménage.

RÉAMÉNAGEMENT DES RUES ET MODÉRATIONS DE TRAFIC : RUE DES ECOLES, RUE ABBE-BOVET, RUE DU MOLESON, RUE DU BALY ET RUE DU BOURG DE L'AUGE

Monsieur Yan Schorderet, Conseiller communal, relève que la population a pu constater les travaux entrepris depuis le mois de mai cette année, sur les routes du village. Le chantier sur les rues du Moléson, de l'Abbé-Bovet, des Ecoles, du Baly et du Bourg de l'Auge touche à sa fin. Pour rappel, ces travaux ont fait l'objet d'une mise à l'enquête suivie d'une autorisation délivrée par le canton pour l'introduction d'une zone 30 km/h et de divers réaménagements routiers ; l'investissement a été voté et approuvé par l'Assemblée communale du 9 décembre 2013.

Monsieur le Syndic remercie les riverains et la population de leur compréhension durant ses travaux.

Monsieur Gaston Ayer constate que les routes ont été ouvertes, puis fermées, puis réouvertes. Y a-t-il eu un manque de coordination durant les travaux et qui va payer les conséquences ?

Monsieur Yan Schorderet, Conseiller communal, n'a pas connaissance de cette situation mais pour certains tronçons deux interventions ont été nécessaires en fonction des services à prévoir en souterrain.

Monsieur le Syndic relève qu'il est difficile de coordonner plusieurs entreprises qui ont intérêt à participer à la fouille pour profiter de mettre à jour leurs infrastructures. La coordination a été réalisée de manière professionnelle par Monsieur Yan Schorderet mais elle n'est pas aisée. A la Rue du Tir, par exemple, alors que des appels sont faits aux entreprises avant les fouilles pour leur demander si elles auraient un intérêt à rejoindre les travaux ; le Conseil communal a dû autoriser Frigaz SA à ouvrir une nouvelle fois la route pour le passage des conduites de gaz. Le cas échéant, ce sont les entreprises concernées qui prennent en charge les frais. Le budget de ces réaménagements sera tenu. Le Conseil communal est conscient des désagréments de ces interventions au sol mais il s'agit d'un mal nécessaire pour remettre à niveau les infrastructures communales pour plusieurs décennies.

Madame Muriel Tissot demande quand est-ce que les passages pour piétons prévus au carrefour de la Rue Abbé-Bovet avec la Rue du Moléson et la Rue des Ecoles seront marqués car la situation est actuellement dangereuse dans le sens où les enfants ne savent pas bien où ils doivent marcher, étant donné que le trottoir a été supprimé.

L'information lui a été donnée par la Secrétaire communale ; il semblerait qu'il y ait eu une incompréhension, puisque les zones 30 km/h excluent les passages pour piétons.

Monsieur le Syndic ajoute que le projet a été réalisé de manière la plus optimale possible mais qu'il n'est pas exclu qu'il y a des adaptations à faire. La Police de proximité pourrait expliquer aux écoliers comment se comporter dans cette zone 30 km/h et où marcher en toute sécurité. Avec l'instauration de cette zone, la philosophie de l'utilisation de l'espace routier entre les usagers (automobile et piétons) a été considérablement modifiée.

Madame Simone Piller propose l'installation d'un panneau d'interdiction de passage aux véhicules motorisés sur l'espace réservé aux piétons entre les parcelles de Messieurs Roger Gremaud et Jean-Paul Barras, reliant la route de quartier de la Petite-Fin à celle de l'Impasse de la Vudalla, car elle a souvent observé des contrevenants.



Monsieur le Syndic prend note de la remarque et le Conseil communal l'examinera.

Monsieur Pascal Barras s'exprime au nom de plusieurs habitants concernés par le réaménagement de ces rues (Ecoles, Moléson, Abbé-Bovet, Baly, Auge).

Les nouvelles mesures mises en place ne sont de loin pas idéales en terme de sécurité et d'avantages pour les habitants : perte de places de parc, disposition des places de parc mal faite, problème d'accès aux habitations, déchargement des véhicules difficile. La mise à disposition des 9 places de parc à l'impasse (Rue du Moléson) ne règle pas ces problèmes, car les gens qui louent déjà un garage non proche de leur habitation ne vont pas encore opter pour ces places de parc. La réalisation de places de parc sur les propriétés – réponse apportée par le Conseil communal à des citoyens – n'est pas partout possible. La Rue du Moléson se voit également fréquentée par des visiteurs qui se perdent à travers Broc pour se rendre à la Maison Cailler. Le but de l'intervention n'est pas de « partir en guerre » contre le Conseil communal ; au besoin, il est en mesure de fournir les listes des personnes qui l'appuient. Il dénonce un réel problème de sécurité qui doit impérativement retenir l'attention du Conseil communal. La situation actuelle est à ce point mauvaise que le stationnement intempestif devient monnaie courante et péjore encore davantage la sécurité.

Monsieur Yan Schorderet précise que l'étude réalisée pour ce réaménagement a démontré qu'il était difficile de prévoir davantage de places de parc en raison du respect des normes VSS notamment. Le choix de prévoir les places de parc de l'autre côté de la route, en face des maisons ouvrières a été fait pour respecter les distances de sortie de chaque propriété. Le secteur n'est pas propice à créer davantage de places de parc que ces 9 places réalisées.

Monsieur le Syndic assure que le dossier sera réexaminé de sorte à régler le mieux possible les situations évoquées ; cependant, le Conseil communal doit faire avec les normes et contraintes techniques qui sont nombreuses. Et effectivement, le nombre de véhicules par ménage ne va pas diminuer. Concernant le stationnement sauvage, le projet d'engager une personne assermentée pour ce genre de contraventions a été prévue pour 2016.

Monsieur Yan Schorderet ajoute que le marquage de places de parc à la Rue du Baly est réalisé entre les 14 et 15 décembre 2015.

Monsieur Gaston Ayer n'est pas favorable à la circulation bidirectionnelle qui a été instaurée à la Rue du Baly, préférant le sens unique.

Monsieur Yan Schorderet l'informe que le sens unique n'est pas autorisé dans une zone 30 km/h et que le but du bidirectionnel et la pose de mobilier urbain est justement que les véhicules ne passent pas en même temps dans les chicanes.

Monsieur Alain Jan, Conseiller communal, ajoute que les véhicules devront ainsi laisser la priorité, engendrant une réduction de la vitesse. Actuellement la zone est en train d'être mise en place et toutes les mesures ne sont pas encore prêtes. Dans ce genre de projet (introduction de zone 30 km/h), il est obligatoire d'évaluer les mesures dans l'année qui suit la réalisation et, le cas échéant, de produire les corrections nécessaires. Il faut laisser le temps aux usagers de la route de changer leurs habitudes et de s'adapter aux nouveautés.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic s'adresse aux nouveaux citoyens, présidents et aux membres des différentes commissions communales, à l'ensemble du personnel communal, de la STEP et du Foyer « La Rose des Vents », au Service des curatelles Haute-Gruyère, au Conseil paroissial, à sa Présidente, Madame Alexandra Deschenaux et à ses Conseillers, ainsi qu'aux membres du Corps enseignant, à l'ensemble du Corps intercommunal des sapeurs-pompiers et aux responsables de la Protection civile, à la Rédaction de *La Vie Brocoise*.



Mais aussi aux scrutateurs et scrutatrices, à l'huissier communal, Monsieur Philippe Pinget, pour la préparation logistique de l'Assemblée, à la Famille Gil pour la mise à disposition de la salle et les parts de pizza offertes, et à tous ceux qui œuvrent pour le bien-être du village et de la jeunesse, au travers de leur mandat, auprès de nos sociétés locales et de nos formations politiques.

Enfin, il remercie les participants à cette Assemblée en tant que pouvoir législatif, et de la confiance mise dans les Autorités communales pour la gestion optimale et l'assainissement des finances pour le bien commun. Il souhaite à toutes et tous un bon retour dans leur foyer, de belles fêtes et une bonne année 2016.

Il est 21.30 heures lorsque Monsieur le Syndic lève la séance.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC

Le Syndic :



Stéphane Sudan

La Secrétaire :

Anette Leuzinger